



Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous avez choisi, pour l'année scolaire 2023-2024, de scolariser votre (vos) enfant(s) dans notre établissement ; nous vous remercions sincèrement pour la confiance que vous nous accordez.

Afin de préparer au mieux la rentrée de septembre 2023, vous trouverez toutes les informations nécessaires **sur le site internet onglet informations diverses** (<https://stjoseph-stmarc.fr>) sur la page « **circulaire de rentrée** » : les dates de rentrée, la convention de scolarisation, la mutuelle Saint Christophe, les fournitures scolaires, le règlement intérieur, la charte informatique, le tableau des résultats aux examens, etc.

Certains documents sont à compléter et à nous retourner entre le 22 août et le 11 septembre 2023 dans une enveloppe portant le(s) nom(s), prénom(s) et classe(s) de votre (vos) enfant(s) :

- La convention de scolarisation, impérativement (un exemplaire par enfant), signée par les représentants légaux,
- L'autorisation de prélèvement (à remplir pour les nouvelles familles et/ou en cas de changement de RIB),
- Le courrier concernant la cotisation APEL,
- + Joindre une attestation de responsabilité civile de votre assurance habitation.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter nos services, à partir du mardi 22 août, date de réouverture de nos bureaux.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A Concarneau-Trégunc, le 11/07/2023.

Yannick COULOUARN,
Chef d'Établissement.